



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20082180

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

09 JUL. 2020

Greffé
DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0463 549 340**

Nom

(en entier) : **ORTHOPEDIE PROTECHNIK**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **BOULEVARD INITIALIS 6 A 7000 MONS**

Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION

Ce 30 juin 2020 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SA ORTHOPEDIE PROTECHNIK

BUREAU

La séance est ouverte à 12 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal Doison.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents:

-Pascal Doison : 1 action

-La SRL ORTHOGES représentée par Monsieur Ronny Doison, administrateur

Il est constaté que l'intégralité du capital social est représentée.

En conséquence, après vérification par le bureau, la comparution est arrêtée comme en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer.

EXPOSE

Monsieur le Président expose ce qui suit :

•Démission du représentant permanent de la société ORTHOGES (BCE 0849.080.590) dans le cadre de son mandat d'administrateur de la société

•Nomination d'un nouveau représentant permanent de la ORTHOGES (BCE 0849.080.590) pour son mandat d'administrateur de la Société

•Nomination d'un nouvel administrateur pour la société ORTHOPEDIE PROTECHNIK.

• Décharge

• Prise d'effet

• Pouvoirs

I.pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans ses statuts.

II.l'intégralité des parts existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Cet exposé étant vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

RESOLUTIONS

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix et par un vote distinct pour chacune d'elles les résolutions suivantes :

- prend acte de la démission de Madame Marie-Julie DHONDT en qualité de représentant permanent de la SRL ORTHOGES (BCE 0849.080.590) pour son mandat d'administrateur de la société
- donne pleine et entière décharge à Madame Marie-Julie DHONDT pour la fonction qu'elle a exercée jusqu'à ce jour
- nomme Monsieur Ronny Doison en qualité de représentant permanent de la SRL ORTHOGES (BCE 0849.080.590) pour son mandat d'administrateur de la société
- nomme Monsieur Nicolas DOISON en qualité d'administrateur de la SA ORTHOPEDIE PROTECHNIK.
- les démission et nomination prennent effet ce jour
- Pouvoirs est donné à Maître Jonathan PICALET, avocat au barreau de Liège, avec pouvoir d'agir séparément et de subdélégation, en vue d'effectuer la publication aux Annexes du Moniteur belge du présent procès-verbal

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h

Dont procès-verbal.

Le président

Pour accord
Madame Marie-Julie Dhondt

Ronny Doison

Pour accord
Nicolas DOISON

déposé en même temps que le PV du 30/06/2020